

Opération de Développement Rural de Braives
Compte rendu du groupe de travail Mobilité
Mardi 20 Février 2024

Présences : 9 personnes.

BRUNO Louis, GUILLAUME Pol, HADESTAINE Lucien, HEINE Nadine, KOLLASH Jean-Marie, LEUNEN Sébastien, MARS Marie-Agnès, DE SPIEGELEER Robert, MATHOT Camille (Parc Naturel BM).

Excusés (7) : BAECKE Olivier, BURON Catherine, GODFROID Thierry, LAMBERT Edmée, PINEUR Gilbert, THIANGE Maxime, VAN DEN BROECK Marc.

Pour la Commune : JACQUES Caroline - service environnement/mobilité, GERMEAU Vincent -ADL.

Pour la FRW : VANDEBERG Aurélie.

Ordre du jour

- 1) Inventaire des sentiers
 - Rappel des objectifs
 - Etapes
 - Priorisation par Mr Godfroid
 - Analyse des cartes (tronçons jaune)
 - Critères de sélection
 - Implication citoyenne
 - Suites
- 2) Retour l'enquête en cours
- 3) Pas de divers communiqués

Monsieur le Bourgmestre introduit la séance en présentant l'ordre du jour et signale que la volonté communale est d'organiser prochainement une rencontre avec l'UVCW et le commissaire voyer pour avoir une même interprétation du décret sentiers et de l'application des procédures pour les différents cas de figure de réhabilitation qui se présente.

1. Remise en contexte

Caroline Jacques reprend les objectifs de l'inventaire :

- Disposer d'un inventaire actualisé des sentiers sur base de l'atlas des chemins
 - Analyse des potentialités (mobilité douce, environnement, ...)
 - Mise en valeur et sauvegarde des sentiers
- ➔ Objectif de réhabilitation pour assurer un maillage équilibré sur le territoire

Rappel des étapes réalisées :

- Mars-Sept 2023 : inventaire par les membres du GT
- 9 octobre 2023 : désignation de Mr Godfroid pour coordonner la priorisation
- 14 décembre : rencontre entre la commune, Mr Godfroid et le commissaire voyer
- 19 décembre 2023 : rencontre entre Mr Godfroid et les « référents villages »
- 20 février 2024 : présentation du travail de priorisation de Mr Godfroid au GT

2. Présentation du travail de priorisation

Suite à l'inventaire, un travail d'analyse a été mandaté auprès de Monsieur Godfroid et réalisé de manière autonome en lien avec des relais locaux par village pour arriver à un consensus de catégorisation pour la mise en œuvre de sentiers. Ce travail est présenté en séance.

Les prérequis :

- Uniquement chemins/sentiers dont l'utilisation et/ou la réhabilitation semble possible
- Certitudes concernant la faisabilité → couleurs différentes
- Catégorisation basée e.a. sur contacts informels

Légende de la catégorisation :

- Vert : existants et utilisés nécessitant seulement un entretien régulier
- **Jaune : réhabilitables/améliorables avec effort modéré (quick wins) - 22**
- Orange : réhabilitables/améliorables avec efforts/contraintes importants - 21
- Rouge : théoriquement envisageables/demandes citoyennes (trop d'efforts → abandon)

C'est principalement la catégorie jaune qui est présentée en réunion. **L'ensemble du travail est communiqué au groupe de travail et joint au compte-rendu de la réunion.**

Remarques et échanges :

En rouge, les tronçons qui semblent être délicat à mettre en œuvre rapidement (à confirmer suite à la rencontre UVCW-Commissaire voyer).

- Sentier innomé d'Avennes : pas de remarques
- Chemin 17 (Ciplet) : pas de remarques
- Chemin i1 (Ciplet) pas de remarques
- Chemin 32 (Ville-en-Hesbaye) – Comment se passe l'entretien de la haie ? Il serait idéal de le conduire en arbre. L'avis du Parc : vérifier selon l'espèce et si propriété privée.
- *Chemin 36 (Ville-en-Hesbaye) – est-il pertinent de le mettre en jaune vu les contraintes de mise en œuvre ? Rappel que ce tronçon est repris pour relier la rue Velupont (intérêt si réhabilitation plus large) → voir l'impact sur la biodiversité si passage dans les vergers.*
- Chemin 2 (Ville-en-Hesbaye) – Confirmation des incivilités dans le Bois Mouton et la contrainte de l'alternance de tronçon privé.
- *Chemin 19 et 36 (Latinne) – Nécessite un décret voirie*
- Chemin 35-32 (Latinne) le long de la Mehaigne – Lien avec FP La Mehaigne aux Braivois.
Information : Zone de pêche – nouvelle réglementation et impossibilité pour les pêcheurs d'entretenir.
- Chemin 8 (Latinne-Braives) – Rappel de la demande citoyenne et l'enjeu biodiversité.
- Chemin 3-12 (Latinne) – Confirmation de l'utilisation du tronçon mais pas praticable actuellement (labour de l'agriculteur).
- *Chemin 30 (Briviouille) – problème inondation et difficulté technique. Pourquoi pas réhabiliter la première partie rue Tombu au RAVeL ? Autre alternative proposée : connexion au RAVeL directement à partir du pont par l'aménagement d'Escalier (rue Briviouille).*
- Chemin 9 (Latinne) : pas de remarques
- Chemin 5 (Fallais) : pas de remarques
- *Chemin 21 (Fumal) – suivre le plan de culture (décret voirie)*
- Chemin 16 (Fumal) – Accès à un point vue sur la Mehaigne (Lien FP Mehaigne aux Braivois)
- *Chemin i6 (Fallais) – peu de fréquentation. Permet de passer sous l'autoroute. y'a-t-il un intérêt ?*
- Chemin 56 (Fallais) relier Vieux-Waleffe - pas idéal car on longe la nationale mais permet une connexion avec d'autres balades.

Rappel par le groupe de l'intérêt également des autres sentiers classés en « orange » pour le maillage complet.

Autres sentiers classés « orange » évoqués pour remarques :

- Alternative pour la rue Grande : la première partie est bétonnée, la deuxième partie est inexistante. Serait-il possible de coupler l'aménagement d'un sentier à la pose d'une fascine ? La commune se renseigne.
- Sentier escalier (au fond du Thier des Broux) intérêt et connexion intéressante.

3. Prochaines étapes

Critères proposés pour tenir compte des tronçons prioritaires :

- Assurer le maillage en priorité là où il y en a peu (apporter une solution de cheminement doux dans les villages)
- Intérêt réel (usuel >< balades), tenir compte de la fréquentation.
- La plus-value pour des cheminement de balades.
- Tenir compte des zones d'intérêt sensibles sur base de la structure écologique établie par le Parc Naturel. Rappel du rôle de conseil et avis consultatif du Parc dans ce cadre.
- Fréquentation des tronçons.
- Faisabilité technique et administrative

Information sur l'entretien et la gestion actuelle des sentiers :

- Capacité d'entretien actuelle : 2 ouvriers durant 3 semaines complètes
- Entre le 1er avril et le 31 juillet : nidification, éviter les tailles lourdes
- Décret relatif à la voirie communale : lourdeur administrative
 - Courrier aux concernés
 - Enquête publique
 - Passage au conseil communal
 - Recours possible (passage au Gouvernement)
 - ➔ Ces démarche seront approfondies lors de la rencontre avec le commissaire voyer et l'UCW , le but étant de voir également comment simplifier ou regrouper les demandes (proposition globale)

Suites réfléchies avec le groupe :

- Intéressant de faire apparaître sur la carte globale les autres F99 C pour voir les maillages existants sur chaque village (en lien avec le critère ci-dessus et importance de vérifier le maillage existant)
- Avis du Parc : lien avec structure écologique + lien avec autres projets du Parc Naturel
 - o Le travail complet sera envoyé au Parc (format informatique de la priorisation et de l'inventaire réalisé)
 - o Travail sur les chemins creux avec recommandations de gestion bientôt finalisé par le Parc et sera envoyé à la commune
- Rencontre de Pol et Caroline avec l'UVCW et Commissaire voyer : interprétation du décret et simplification et regroupement des demandes.
- Voir les possibilités d'introduction d'une fiche du PCDR au Développement rural : subsides pour le maillage global.
- Rencontre du groupe de parrainage des sentiers (actuellement sur les 4 balades existantes avec coordination de l'ADL). Objectif : bilan de l'activité menée et pistes d'amélioration.
- Présentation en CLDR pour avis (priorisation + fiche DR à introduire)
- Passage au collège communal.

4. Retour de l'enquête publique en cours

Objet : déplacement du sentier 41 et prolongement chemin 22 (connexion rue du Bois au RAVeL)

Le courrier a été envoyé aux différents propriétaires concernés.

La réunion se clôture à 19h30.